

Le douze mars deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 03 mars 2026

Membres présents : M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme RACINE Claire, Mme GEHAN Danielle, M. LE CORRE Géraud, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés : Mme CHARDEY Brigitte, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. COURSEAUX Pierrick,

Auxiliaire de séance :

Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : approbation du compte-rendu de la réunion du 23 février 2026
2. Délibération : approbation du compte financier unique 2025
3. Délibération : affectation du résultat 2025
4. Questions diverses

POINT N° 1

Délibération 2026.12.03.01

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU
23 FEVRIER 2026**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 23 Février 2026 est approuvé à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 2

Délibération 2026.12.03.02

Point présenté par Madame Martine MAILLARD, doyenne d'âge

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique se substitue dorénavant au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Madame MAILLARD donne lecture du Compte Financier Unique 2025

L'exécution du budget primitif 2025 fait apparaître les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2025

Réalisation Fonctionnement	2025
Dépenses	764 281.33 €
Recettes	913 821.48 €
Résultat de l'année	149 540.15 €
Excédent reporté N-1	97 646.25 €
Résultat cumulé excédent	247 186.40€

Réalisation Investissements	2025
Dépenses	2 509 068.63 €
Recettes	2 466 366.80 €
Résultat de l'année	- 42 701.83 €
Excédent/Déficit n-1 reporté	110 850.72 €
Résultat cumulé	68 148.89 €
Restes à réaliser en dépenses	130 986.00 €
Restes à réaliser en recettes	69 866.00 €
Résultat cumulé excédent	7 028.89 €

Monsieur Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité (10 voix pour)

Adopté à l'unanimité

POINT N° 3

Délibération 2027.027.03.03

Point présenté par M. le Maire

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 149 540.15 €

B - Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif + 97 646.25€

C - Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 247 186.40€

(Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D- Solde d'exécution d'investissement

Résultat de l'exercice + - 42 701.83€

Résultats antérieurs reportés + 110 850.72€

R 001 (excédent d'investissement) + 68 148.89€



E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement - **61 120.00 €**

Excédent de financement (1)

Besoin de financement (Art 1068) F = D + E - **7 028.89€**

AFFECTATION = C = G + H + **247 186.40€**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement + 150 000.00€

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) + **97 186.40€**

3) Report en recettes d'investissement R001 + **68 148.89€**

Adopté à l'unanimité (11 voix pour)

QUESTIONS DIVERSES

Madame Michonnet fait un retour des observations faites lors de la dernière réunion du conseil d'école pour la maternelle.

Monsieur Le Maire donne lecture du mail qu'il a reçu de notre avocat Maître HUCHET concernant l'affaire du sinistre incendie.

Le dossier est définitivement soldé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Gérard CAPOT Maire	Martine MAILLARD Secrétaire de séance
------------------------------	---

